

Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 9 Octobre 2019 à 20 heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Décision d'acquisition d'un bien immobilier,
2. Demande de financement,
3. Commerce : réflexion sur la reprise d'activité,
4. Lotissement : proposition de changement de tarif des parcelles,
5. Garderie : modification tarif,
6. Questions diverses.

L'an deux mille dix-neuf, le 9 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 5 Octobre 2019

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric - BESSON Franck – CHARNOLE Yoann - COULAIS Guillaume – GACHIGNARD Cédric – HERVÉ Philippe - JAUD Sonia – KAY Tim – OLIVIER Jean-Michel - PAILLA Dominique – ROULEAU Franck.

Excusée : BOUGUÉ Céline.

M. COULAIS Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

60/2019 – ACQUISITION BIEN IMMOBILIER

Mme le Maire informe le conseil que s'offre à la commune la possibilité d'acquérir la maison d'habitation sise au 19 rue du commerce. Cette habitation actuellement louée en meublé touristique, présente tous les atouts pour une réflexion sur l'aménagement d'un futur commerce : située dans le centre bourg, attenante au parking municipal, possédant un jardin d'agrément... Le prix demandé par les vendeurs est de 120 000 € net vendeur.

Le conseil municipal a pu effectuer une visite de ce bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant que l'acquisition de ce bien est une réelle opportunité pour la commune et quelle que soit l'évolution ou non du projet de réhabilitation en commerce de proximité,
- Décide de faire acquisition de ce bien situé au 19 rue du commerce, appartenant à M. et Mme THORNTON, cadastré Section AD n° 251 et n°279 superficie de 1379 m² au prix de 120000 € net vendeur,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de toutes pièces et actes notariés nécessaires à l'acquisition de ce bien.

Proposition de location

- Dit que cette habitation pourra être louée en attente de l'étude du projet de réhabilitation en commerce de proximité au prix de 600 € par mois charges comprises, pour une durée d'un an avec une clause d'autorisation de visite,

61/2019 – EMPRUNT BUDGET COMMUNAL ACQUISITION IMMOBILIERE

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a contacté les banques pour une demande de prêt si l'acquisition du bien immobilier situé au 19 rue du commerce et appartenant à M. et Mme THORTON se concrétisait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de solliciter auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan :
 - un prêt d'un montant de 120 000 €,
 - sur une durée de 15 ans
 - au taux de 0,750 % à échéances trimestrielles et constantes
 - Mobilisation des fonds : par tranche de 25 % sur une période de 6 mois maximum,
 - Frais de dossier 200 €,
- Prend l'engagement d'utiliser ces fonds pour l'acquisition de ce bien immobilier et de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoins, les impositions nécessaires pour le paiement et remboursement des fonds utilisés,
- Donne délégation à Mme le Maire pour la signature de ce contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

62/2019 – COMMERCE ET REPRISE D'ACTIVITE

Mme le Maire rappelle au conseil la situation du commerce communal.

La commune a fait acquisition du fonds de commerce, licence IV et matériel suite à la cessation d'activité de M. et Mme HECQUET et à la défaillance de repreneurs.

Aujourd'hui des repreneurs seraient intéressés, il faut donc s'interroger sur une reprise d'acquisition dans les locaux communaux actuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour la reprise de l'activité commerciale
- demande à rencontrer les éventuels repreneurs.

63/2019 – LOTISSEMENT – MODIFICATION DES TARIFS

Mme le Maire propose au conseil municipal la modification des tarifs de vente des parcelles du lotissement en fonction de leur implantation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide des tarifs de vente des parcelles du lotissement comme suit :

N°lot	Sup.	HT	TTC
4	445	10 100,00 €	12 120,00 €
5	614	14 000,00 €	16 800,00 €
7	702	16 000,00 €	19 200,00 €
8	703	16 000,00 €	19 200,00 €
9	703	16 000,00 €	19 200,00 €
10	702	16 000,00 €	19 200,00 €
11	703	16 000,00 €	19 200,00 €
13	619	14 000,00 €	16 800,00 €
19	512	10 000,00 €	12 000,00 €
20	519	10 200,00 €	12 240,00 €
21	629	12 000,00 €	14 400,00 €
22	925	17 600,00 €	21 120,00 €
23	870	16 500,00 €	19 800,00 €
24	604	11 500,00 €	13 800,00 €
27	616	12 700,00 €	15 240,00 €

28	619	12 700,00 €	15 240,00 €
29	631	13 000,00 €	15 600,00 €
30	634	13 000,00 €	15 600,00 €
31	800	16 400,00 €	19 680,00 €
33	841	15 900,00 €	19 080,00 €
35	701	13 400,00 €	16 080,00 €
37	650	12 500,00 €	15 000,00 €
38	657	12 500,00 €	15 000,00 €
43	609	13 200,00 €	15 840,00 €
44	608	13 200,00 €	15 840,00 €
45	799	18 000,00 €	21 600,00 €
46	528	12 000,00 €	14 400,00 €
47	467	10 500,00 €	12 600,00 €
50	680	15 300,00 €	18 360,00 €

64/2019 – BILAN GARDERIE 2018/2019 ET TARIFS 2019/2020

Madame le Maire présente le bilan de la garderie périscolaire du soir pour l'année 2018/2019.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A l'unanimité : approuve le bilan de la garderie 2018/2019,
- Par 11 voix pour et 1 voix contre décide de procéder à une augmentation de tarif au 1^{er} janvier 2020, soit à 1,76 € de l'heure.